

Passage du QCM AIPR Opérateur

Besoin de passer rapidement votre QCM AIPR Opérateur ?

Présentiel - Synchrone

EVINCEL vous accueille à Lyon, pour une session d'examen officiel sur tablette ou ordinateur. En cas de réussite, l'attestation de compétences obtenue permet à l'employeur d'établir l'Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux.

Objectifs

Permettre aux candidats déjà préparés de passer rapidement le QCM officiel AIPR Opérateur à Lyon-Chassieu afin de valider leurs connaissances sur les travaux à proximité des réseaux.

Cette session d'examen seul permet, en cas de réussite, d'obtenir une attestation de compétences permettant à l'employeur d'établir l'Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux — AIPR Opérateur, adaptée aux missions confiées.

Les + métier

Passage QCM AIPR Opérateur à Lyon avec EVINCEL. Examen officiel seul, 30 questions, score requis 36/60.



Public Visé

Candidats concernés par le profil AIPR Opérateur, souhaitant passer uniquement le QCM officiel AIPR Opérateur, sans formation associée. Cette prestation s'adresse notamment aux opérateurs, conducteurs d'engins, suiveurs, terrassiers, ouvriers des travaux publics, agents techniques, agents de voirie, personnels de chantier ou salariés intervenant directement à proximité de réseaux aériens, enterrés ou subaquatiques.



Les candidats doivent déjà disposer des connaissances nécessaires pour se présenter à l'examen.



Pré Requis

Pour se présenter au passage du QCM AIPR Opérateur, le candidat doit :

- être concerné par le profil AIPR Opérateur ;
- intervenir ou être amené à intervenir directement sur des chantiers à proximité de réseaux aériens, enterrés ou subaquatiques ;
- **disposer des connaissances nécessaires relatives à la réglementation anti-endommagement et aux travaux à proximité des réseaux ;**
- savoir lire, écrire et comprendre le français afin de passer l'examen QCM dans de bonnes conditions ;
- être en capacité d'utiliser une tablette ou un ordinateur pour le passage du QCM officiel ;
- se présenter le jour de l'examen avec une pièce d'identité en cours de validité.

Le passage du QCM seul ne comprend pas de formation préalable. Il appartient donc au candidat ou à son employeur de s'assurer que les connaissances nécessaires sont acquises avant l'inscription à l'examen. En cas de réussite, une attestation de compétences est délivrée afin de permettre à l'employeur d'établir, le cas échéant, l'Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux — AIPR Opérateur.

Objectifs pédagogiques et d'évaluation

Permettre au candidat déjà préparé de passer le QCM officiel AIPR Opérateur sur la plateforme nationale d'examen.

Assurer la surveillance de l'épreuve dans le respect des conditions applicables aux centres d'examen reconnus.

Évaluer les connaissances du candidat relatives aux interventions effectuées à proximité des réseaux.

Enregistrer et communiquer le résultat obtenu et, en cas de réussite, délivrer l'attestation de compétences AIPR Opérateur permettant à l'employeur d'établir l'AIPR sous sa responsabilité.

Parcours pédagogique

Accueil du candidat

- Accueil du candidat par EVINCEL Formation.
- Vérification de l'identité du candidat à partir d'une pièce d'identité en cours de validité.
- Vérification du profil d'examen concerné : AIPR Opérateur.
- Présentation du déroulement de la session d'examen. Rappel des consignes de passage
- Présentation des modalités de passage du QCM officiel AIPR Opérateur.
- Rappel de l'utilisation de la tablette ou du poste informatique.
- Rappel de la durée maximale de l'examen.
- Rappel du nombre de questions et du barème de validation.
- Information sur l'impossibilité de revenir sur une réponse validée.
- Consignes à respecter pendant l'épreuve. Passage de l'examen QCM AIPR Opérateur
- Connexion à la plateforme officielle d'examen.
- Passage du QCM AIPR Opérateur sur tablette ou ordinateur.
- Examen composé de 30 questions.
- Durée maximale : 1 heure.
- Réussite obtenue à partir d'un score minimal de 36 points sur 60. Résultat et documents remis
- Consultation ou édition du résultat à l'issue de l'examen.
- Remise d'une attestation de passage.
- En cas de réussite, remise d'une attestation de compétences permettant à l'employeur d'établir, le cas échéant, l'Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux — AIPR Opérateur.

Cette prestation correspond uniquement au passage du QCM officiel AIPR Opérateur.

Elle ne comprend pas de formation, d'entraînement, de test blanc ni de correction pédagogique.

Méthodes pédagogiques

Non concerné : cette prestation correspond à un passage d'examen seul et ne comprend pas de séquence de formation préalable.

Le candidat passe le QCM officiel AIPR Opérateur sur tablette ou ordinateur, sous surveillance, dans les conditions prévues pour l'examen.

Avant le démarrage de l'épreuve, les consignes de passage sont rappelées au candidat : vérification de l'identité, modalités d'utilisation de la plateforme, durée de l'examen, nombre de questions, règles de validation et conduite à tenir en cas de difficulté technique.

Aucun apport pédagogique, entraînement, correction ou accompagnement formatif n'est réalisé pendant cette session d'examen.

Moyens pédagogiques

Cette prestation correspondant à un passage d'examen seul, aucun moyen pédagogique de formation n'est mis en œuvre.

Les moyens techniques mis à disposition pour le passage du QCM AIPR Opérateur comprennent :

- une tablette ou un poste informatique permettant l'accès à la plateforme officielle d'examen ;
- une connexion internet nécessaire au passage du QCM ;
- un espace adapté au passage de l'examen dans de bonnes conditions ;
- la vérification de l'identité du candidat avant l'épreuve ;
- le rappel des consignes de passage de l'examen ;
- la surveillance du bon déroulement de l'épreuve ;
- l'édition ou la transmission du résultat à l'issue du QCM ;
- la remise d'une attestation de passage et, en cas de réussite, d'une attestation de compétences.

Aucun support de cours, entraînement, test blanc ou correction pédagogique n'est prévu dans le cadre de cette session d'examen seul.

Modalités de suivi

Le passage du QCM AIPR Opérateur est réalisé en présentiel, sur tablette ou ordinateur, sous surveillance.

Le suivi est assuré par :

- la vérification de l'identité du candidat avant le passage de l'examen ;
- l'émargement du candidat ;
- la présence effective du candidat pendant la session d'examen ;
- le passage du QCM AIPR Opérateur sur la plateforme officielle ;
- le suivi du résultat obtenu à l'examen ;
- la remise d'une attestation de passage ;
- en cas de réussite, la remise d'une attestation de compétences permettant à l'employeur d'établir, le cas échéant, l'AIPR Opérateur.

Le passage du QCM seul ne comprend pas de séquence de formation préalable

Qualification Intervenant-e-s

Référent AIPR chargé de l'organisation, de la surveillance et du bon déroulement du passage du QCM officiel AIPR Opérateur. Intervenant assure l'accueil du candidat, la vérification de l'identité, le rappel des consignes de passage, l'accès à la plateforme officielle d'examen, la

EVINCEL Formation - Numéro de déclaration d'activité (ne vaut pas agrément de l'état) : 82 69 12850 69

Version : 1AIPRopera-20260819

SARL EVINCEL au Capital de 13 000 €



3 Rue Jean et Etienne Guignardat 69680 CHASSIEU - Bureau : 04 78 22 58 98 - E-mail : contact@evincel.fr - Site web : www.evincel.fr
Déclaration d'organisme de formation enregistrée sous le numéro 82 69 12850 69 auprès du préfet de région Rhône-Alpes
SIRET : 79338142700046 - Code NAF : 8559A - N° de TVA : FR 03 793381427

surveillance de l'épreuve et la transmission du résultat. Cette prestation correspondant à un passage d'examen seul, aucun apport pédagogique ni accompagnement formatif n'est réalisé pendant la session.



Méthodes et modalités d'évaluation

La validation des connaissances est réalisée par le passage de l'examen QCM AIPR Opérateur sur la plateforme officielle.

L'examen comporte 30 questions. La réussite est obtenue à partir d'un score minimal de 36 points sur 60.

Le candidat réalise l'examen sur tablette ou ordinateur, sous surveillance, dans les conditions prévues pour le passage du QCM officiel AIPR.

À l'issue de l'examen, une attestation de passage est remise au candidat.

En cas de réussite, une attestation de compétences est délivrée afin de permettre à l'employeur d'établir, le cas échéant, l'Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux — AIPR Opérateur.

En cas d'échec, le candidat pourra se représenter à une nouvelle session d'examen.

Moyens à mettre en oeuvre

Pour un passage du QCM AIPR Opérateur réalisé dans les locaux EVINCEL, aucun moyen pédagogique spécifique n'est à fournir par le client

Le candidat devra uniquement se présenter avec une pièce d'identité en cours de validité.



Pour un passage d'examen organisé en intra-entreprise dans les locaux du client, celui-ci devra mettre à disposition : une salle calme et adaptée au passage de l'examen ; des tables, chaises et prises électriques en nombre suffisant ;

un accès internet fiable pour la connexion à la plateforme officielle d'examen ;

les informations nécessaires concernant les candidats inscrits et le profil d'examen concerné

une pièce d'identité en cours de validité pour chaque candidat le jour de l'examen ;

un interlocuteur référent sur site pour faciliter l'organisation matérielle de la session.

Le matériel informatique ou les tablettes nécessaires au passage du QCM peuvent être fournis par EVINCEL, sauf accord spécifique préalable avec le client.

Aucun support de cours, entraînement, test blanc ou séquence pédagogique n'est prévu dans le cadre de cette prestation d'examen seul.

Modalités d'accessibilité handicap

EVINCEL Formation étudie les besoins spécifiques des personnes en situation de handicap afin de faciliter leur accès au passage de l'examen QCM AIPR Opérateur.

Toute situation particulière doit être signalée avant l'inscription ou avant la session d'examen afin d'analyser les possibilités d'adaptation des conditions d'accueil ou de passage de l'épreuve.

Le passage du QCM AIPR Opérateur nécessitant l'utilisation d'une tablette ou d'un poste informatique, les besoins d'adaptation doivent être communiqués en amont afin d'organiser la session dans les meilleures conditions possibles.

Les aménagements sont étudiés au cas par cas, en lien avec le candidat, l'entreprise et, si nécessaire, les acteurs compétents du handicap.

Pour toute demande d'aménagement, contactez EVINCEL Formation avant la date de passage de l'examen : contact@evincel.fr – 04 78 22 58 98.



Durée

1.00 Heure

Effectif

1 à 10 participants



Contactez-nous !

Le service Formation
Responsable pédagogique

Tél. : 0478225898
Mail : contact@evincel.fr

EVINCEL Formation - Numéro de déclaration d'activité (ne vaut pas agrément de l'état) : 82 69 12850 69

Version : 1AIPRopera-20260819



SARL EVINCEL au Capital de 13 000 €

3 Rue Jean et Etienne Guignardat 69680 CHASSIEU - Bureau : 04 78 22 58 98 - E-mail : contact@evincel.fr - Site web : www.evincel.fr
Déclaration d'organisme de formation enregistrée sous le numéro 82 69 12850 69 auprès du préfet de région Rhône-Alpes
SIRET : 79338142700046 - Code NAF : 8559A - N° de TVA : FR 03 793381427